

Pierre Vignon : la parole transgressive d'un prêtre en liberté

Propos recueillis par Gino Hoel

Golias Hebdo : Pourquoi s'exprimer dans Golias ?

Père Pierre Vignon : Comme j'ai parlé à tous ceux qui m'ont tendu leur micro et répondu à toutes les demandes d'interview, je ne vois pas pourquoi je refuserais à votre journal. A ceux qui ne vous aiment pas et qui s'étonneront de lire ma signature, je réponds qu'il faut aimer la vérité partout là où elle se trouve. Or il y a deux faits qui sont indéniables. Golias, qu'on approuve ou pas sa ligne éditoriale, respecte la déontologie journalistique. Si tel n'était pas le cas, il y a longtemps que votre publication aurait coulé sous les procès. En outre, depuis des années, Golias a écouté les victimes et a été la plupart du temps le seul journal à publier le récit de leurs souffrances. Quel mépris ne s'est-il pas attiré dans les milieux bien-pensants pour avoir eu le courage de le faire ! Autant de raisons pour parler clairement.

G. H. : Pourquoi avoir réagi à la lettre du pape ?

P. P. V. : De fait ce texte est remarquable. Même s'il appelle un développement juridique précis et concret, il a sa valeur par lui-même. On sent que le pape donne là la synthèse de ses rencontres avec les victimes du Chili. Il y a eu pour lui un avant et un après sa visite au Chili. Quand il a défendu Mgr Barros en disant qu'il s'agissait de calomnies, il était encore dans l'ancien système. Ça avait même un côté moralisateur qu'on comprenait difficilement chez lui. Dans ses interventions depuis le début de son pontificat, il parlait beaucoup de la parrhésia (terme grec du Nouveau Testament qui exprime l'audace et le courage de parler) et sur ce point on ne pouvait que le suivre. Mais il intervenait souvent sur la calomnie et la médisance si bien qu'on pouvait aussi comprendre qu'il ne fallait jamais rien dire. Or la doctrine sur la calomnie et la médisance est très claire mais on se méprend souvent à son sujet. Dire volontairement et fausement du mal de quelqu'un, c'est le péché extrêmement grave de la calomnie. Dire une chose vraie sur quelqu'un que les autres n'ont pas à connaître, c'est le péché de médisance. En revanche, ne pas dire ce qu'on connaît



Le Père Pierre Vignon © DR

de grave sur quelqu'un qui peut nuire à autrui, c'est également une faute très grave. Parler de délits, voire de crimes, cachés par l'hypocrisie et les dénoncer, c'est un devoir de justice et de charité auquel on se soustrait trop souvent. Une fois les bases de la doctrine bien posées, il ne faut pas hésiter à parler avec assurance (parrhésie). C'était donc un devoir pour moi après la lettre du pape de dénoncer ce que je savais et qui était à ma portée. Et je l'ai fait aussitôt.

G. H. : La lettre du pape ne demande pourtant pas qu'on fasse des pétitions ?

P. P. V. : Effectivement, plusieurs personnes, dont des confrères de style moralisateur et à l'intelligence peu éclairée, m'ont fait ce reproche, souvent de façon violente. Cela signifie qu'ils n'ont pas compris ce qu'exprimait de grave la lettre du pape. On sent à la lecture que le pape est dépassé par l'incapacité des cardinaux, des évêques et des prêtres à sortir de la dérive du cléricanisme. Et il invite chaque membre du peuple de Dieu à faire quelque chose. Je me suis dit en moi-même : « Tout de suite Saint-Père. » Et l'emblème du cléricanisme que j'avais à portée de la main était

précisément celui du cardinal Barbarin. Je tiens à préciser que je ne m'en prends pas à sa personne mais à sa fonction. C'est ès qualités qu'il n'a pas agi dans les scandales de Bernard Preynat. La pétition n'est pas l'ouverture d'une baraque de foire avec l'invitation à tirer sur une boîte de conserve avec la caricature du cardinal mais bien une invitation à chaque baptisé, et au-delà à chaque homme droit, de répondre positivement à la demande d'aide du pape. Ainsi chacun peut apporter sa pierre à l'éradication du cléricanisme en engageant sa responsabilité. J'ajoute que le pape François, dans la conférence de presse en vol au retour d'Irlande, n'a pas condamné cette pétition alors que la question lui était posée explicitement. Il a simplement précisé qu'il ne fallait pas accuser sans preuve, ce qui était une habile façon de botter en touche.

G. H. : Que reprochez-vous donc au cardinal Barbarin ?

P. P. V. : Il ne s'agit pas à proprement parler de reproches. Qui serais-je pour les lui faire ? Il s'agit plutôt d'une correction

ENTRETIEN

fraternelle dont le principe est tout à fait admis dans le Nouveau Testament. Je l'avais prévenu personnellement. Il n'avait pas réagi. Je suis donc passé à l'étape suivante qui est de le dire à toute l'Eglise, comme le note le texte de l'évangile. C'est surtout un « ça suffit » que j'ai dit. On nous embrouille depuis des mois sur l'affaire Preynat en rejetant les victimes dans une position d'attaquants de l'Eglise. Or ces victimes dont je suis proche n'agressent pas l'Eglise mais demandent simplement à être non seulement entendues mais écoutées. Ça n'est pas du tout la même chose. A entendre certains bien-pensants de la cathosphère, on aurait parfois envie d'adapter le mot de Coluche : « Salauds de victimes ! » Les victimes n'ont pas à justifier leur existence. Il faut savoir que les cas de mythomanie, si on ne peut pas les exclure, sont rarissimes. Personne ne va de gaieté de cœur avouer publiquement qu'il s'est fait serrer d'un peu trop près. Il y a donc une incompétence de la hiérarchie dans cet accueil, cela a été particulièrement patent dans l'affaire des victimes de Bernard Preynat, et ensuite une mauvaise foi manifeste dans la façon de traiter leur demande. C'est cela qui a causé mon « ça suffit ». Il est incompréhensible que le cardinal de Lyon se soit retrouvé projeté du côté du prédateur alors que sa place de pasteur aurait dû le positionner d'emblée du côté des victimes. Comment a-t-il fait pour laisser transformer ce qui n'aurait dû rester que l'affaire Preynat en affaire Barbarin ? Comment se fait-il qu'il ait été mal conseillé à ce point qu'il ne voie pas d'autre façon que la judiciarisation de l'affaire pour se défendre ? J'ai répondu dans plusieurs médias qu'il fallait imaginer la scène suivante à la Primatiale Saint-Jean pour comprendre la situation : un diacre annonçant, après un éventuel blanchissement du cardinal, que suite à un jugement du tribunal de grande instance de Lyon, il était autorisé à donner l'homélie. Ce côté ubuesque fait comprendre, à mon sens, de quoi il s'agit.

G. H. : Pourquoi en est-on arrivé à passer devant la justice ?

P. P. V. : Tout crime et délit doit être dénoncé. La loi pénale vient d'être corrigée dans ce sens le 3 août dernier. L'article 434-3 du code pénal a été rectifié. Le législateur a supprimé deux lettres, celles du participe passé du verbe avoir « eu ». Avant il était indiqué que toute personne « ayant eu » connaissance de faits serait punie si elle ne les avait pas dénoncés.

Maintenant, il est indiqué qu'il s'agit de toute personne « ayant » connaissance qui le sera. Cela signifie que le principe de la continuité de l'infraction est entré comme un fait juridique dans notre droit. Auparavant, c'était discutable, et c'est sur ce fondement que l'enquête préliminaire du procureur a abouti à un non-lieu pour le cardinal. N'étant pas cartomancienne, je ne peux pas prévoir l'issue du procès mais cela est suffisant pour dire que la défense de l'entourage du cardinal qui consiste à dire qu'il faut laisser la justice suivre son cours, ce qui en soi est valable, ne s'applique pas dans le cas. En quoi la décision morale d'un cardinal de la Sainte Eglise romaine serait-elle liée à un jugement de tribunal. On ne le comprend plus. Certes la loi n'est pas rétroactive mais cette réception de la continuité de l'infraction est capitale.

G. H. : Mais encore ?

P. P. V. : Si le cardinal Barbarin n'avait pas été pris par d'autres objectifs, dont je n'ai pas connaissance, il aurait de suite pris conscience de la gravité de la situation et il aurait accueilli les victimes. Au lieu de cela, il a différé de le faire et une fois qu'il a reçu, à la demande du cardinal Ladaria, la première victime, il était déjà trop tard. Il avait réussi à la lasser et à l'ulcérer alors qu'il s'agit d'une personne extrêmement bienveillante. On le voit quand il s'est laissé aimablement faire lors de la rencontre présumée de réconciliation. Le cardinal n'a cessé ensuite de se prendre les pieds dans le tapis. Il faut dire qu'il a été particulièrement pitoyable dans sa reculade sur les dates de connaissance des faits : 2014, 2007, 2004, puis finalement il y a une forte présomption sur le fait qu'il les connaissait depuis le début. Comment expliquer qu'aucun de ses collaborateurs, dans un grand diocèse comme celui de Lyon, ne l'ait pas mis au courant de la situation de la paroisse de Bernard Preynat qui était sa première visite pastorale à son arrivée en 2002 ? Il n'y a rien de méchant ni d'agressif de ma part à rappeler ces faits. Ce sont ceux qui ont été donnés publiquement.

G. H. : Y a-t-il plus ?

P. P. V. : Oui. Une faute n'est pratiquement jamais signalée. Le cardinal a dit que lorsqu'il avait reçu Bernard Preynat, ce dernier lui avait déclaré qu'il n'avait plus rien commis après 1991. Et le cardinal a ajouté qu'il l'avait cru. Quand on sait

qu'une pathologie comme celle de Bernard Preynat est irréversible, comment un meneur d'hommes du degré du cardinal peut-il croire cela sans fauter ? Ce manque de jugement à ce niveau est grave. Je m'attends d'ailleurs à ce que des cas postérieurs à 1991 viennent au jour. Il ne peut pas en être autrement. Pourquoi l'abbé qui s'offrait un jeûne dans son local avant de descendre froidement célébrer la messe par l'escalier de service sans ressentir le moindre trouble, aurait-il changé du jour au lendemain ? Cela n'est pas pensable.

G. H. : Que pensez-vous de l'attitude de Bernard Preynat ?

P. P. V. : Il a reconnu les faits. Il a même dit qu'il avait averti la hiérarchie de sa tendance avant son ordination. Il se grandirait en ayant le courage de faire face à ses victimes. Celles-ci sont tout à fait à même de comprendre qu'il est malade. Il lui faut donc se présenter tel qu'il est, sans plus. Cela le sauverait avant sa mort. Rester dans le déni ne peut lui-être que fatal. Se planquer, forcément avec l'aide du diocèse, est une nouvelle faute du diocèse de Lyon. Avec quel argent par ailleurs paye-t-il sa défense ? Est-ce que le cardinal ne pourrait pas intervenir auprès de lui pour lui imposer, en tant que prêtre, de faire face en affrontant la réalité ? Fuir en avant dans des procédures dilatoires contribue à accroître les souffrances des victimes. Et s'il devait mourir avant leur fin, cela serait une nouvelle blessure qui leur serait infligée.

G. H. : Est-ce que tout a été fait sur le plan canonique à son sujet ?

P. P. V. : Non. Il y a une grosse ignorance générale de nos évêques sur le droit canon. J'avais fait signaler au cardinal l'existence de l'article 21, § 2, 2° des normes substantielles de *Delicta graviora* qu'on trouve sur internet. Cette disposition précise que l'ordinaire du lieu, en l'occurrence le cardinal, peut présenter à la Congrégation de la Doctrine de la Foi, compte-tenu de l'extrême gravité des faits commis par Bernard Preynat, la demande de renvoi immédiat de l'état clérical. Pourquoi n'applique-t-on pas nos lois ? Au lieu de cela, on s'est emberlificoté dans une mauvaise compréhension des liens Eglise-Etat de la bonne loi de 1905 et on est suspendu à la recommandation de prudence du procureur de la République. Certes, ce qu'il dit est exact et justifié mais il y a encore place à l'action. Pour

la République, Bernard Preynat n'est pas prêtre mais citoyen. Le fait que le Saint-Père le renvoie rapidement de l'état clérical (c'est encore possible) n'entraverait en rien la bonne marche de la justice de notre pays. Rappelons que dans sa situation, les faits sont établis et qu'on n'en est plus à la suspicion depuis déjà longtemps. Le père David Gréa, dont je n'ai pas toujours apprécié les procédés mais à qui je souhaite malgré tout beaucoup de bonheur avec Magalie et Léon, a été débarqué immédiatement ; pour Bernard Preynat, il faudrait presque réunir un concile. Cela aussi est insupportable et fait partie de mon « ça suffit. »

G. H. : Que pensez-vous des révélations de Mgr Vigano ?

P. P. V. : Monseigneur Vigano n'est pas spécialement un être qui attire la sympathie. Il a déjà fait parler de lui dans les journaux il y a quelques années. Il vient d'une famille milanaise richissime à millions d'euros. Cela ne lui suffisait pas. Il a spolié son frère prêtre qui vivait aux Etats-Unis. Dans le cas, il est manifeste qu'il a au moins agi pour le compte des traditionalistes de la Curie qui ne veulent pas de la réforme de François depuis le début. Ce qu'il révèle confirme ce que je savais déjà.

C'est en fait la révélation des dix dernières années de la vie de Jean-Paul II. Il était malade et il n'était pas en mesure de gouverner l'Eglise. D'autres s'en sont chargés pour lui sous la conduite de son secrétaire particulier, don Stanislas Dziwisz qui a été remercié avec le poste de cardinal de Cracovie. Les noms qui sont cités sont peu édifiants : Sodano, Sandri, Bertone et j'en passe. C'est à ce moment-là qu'ont été reçus les imposteurs : Martial Maciel (Légionnaires du Christ) encore que pour lui il avait déjà réussi à se faire apprécier en très haut-lieu depuis longtemps, Marie-Dominique Philippe (Communauté Saint-Jean), Thierry de Roucy (Points-Cœur), Marie Dupont-Caillard (Ordre monastique de Bethléem), etc. Tout ce qui faisait du recrutement vocationnel sans respect de la conscience pouvait aligner des jeunes souriants qui n'avaient hélas pas la vocation ; à cela s'ajoutait la puissance financière de ces instituts qui impressionnait ces hommes de pouvoir. On a donc facilité la vie à toutes ces fondations dites nouvelles qu'on a présentées comme des jeunes pousses suscitées par le Saint-Esprit. A la suite de Jean-Paul II, sous Benoît XVI, s'est livré un combat de couloirs au Vatican pour prendre

le leadership de l'Eglise. C'est aujourd'hui documenté. Les Légionnaires du Christ, l'Opus Dei, les Focolari, le Chemin Néo-Catéchuménal, Communion et Libération, le Renouveau charismatique international ont ainsi créé le scandale Vatileaks auquel a participé Vigano. C'est un des éléments qui ont poussé Benoît XVI à la démission. Il avait vu de près la fin de Jean-Paul II : il ne voulait pas que ça recommence. A l'arrivée de François, il a récupéré le rapport secret de 600 pages qui avait été laissé sous scellés dans l'appartement du pape. Personne ne le connaît publiquement mais il a été fait état du fameux lobby gay. Dans ces circonstances, il faut comprendre que le pape François n'a fait que ce qu'il a pu. Il est comme un homme qui s'avance sur le vide en marchant sur des planches pourries. Il risque de tomber à chaque instant. Lui-même n'est pas parfait mais il n'y pas d'autre moyen que de le soutenir dans son élan. Quant à Vigano, ce qui est certain dans le cas, c'est qu'il n'est pas motivé par le souci de la défense des victimes. Cela est inacceptable et rend sa démarche ignoble.

G. H. : En quoi êtes-vous différent de lui ?

P. P. V. : A commencer par les millions, mais je ne le souhaite pas pour moi sinon je ne serais jamais devenu prêtre. Mais surtout par le fait que je n'avais, contrairement à ce dont on m'accuse, rien préparé du tout. J'ai été choqué. Je l'ai écrit. Cela a donné lieu à la publication de ma lettre dans le cadre d'une pétition. La suite, vous la connaissez. Un vieux bonhomme comme moi, avec des problèmes de santé, ayant pris beaucoup de poids à cause de cela, en train d'avoir les dents de devant en réfection, n'est pas télégénique et je ne suis pas en recherche de notoriété. Si j'ai accepté de ne pas reculer, c'est pour les victimes. C'est d'elles qu'il s'agit et c'est leur message qu'il faut recevoir. Face à ça, je ne compte plus. C'est aussi simple que cela. Toutes les attaques des traditionalistes que je reçois et qui m'accusent d'être le révérend père Judas, franc-maçon, en route vers l'enfer (sic) ne peuvent pas comprendre cela. Ça n'est pas étonnant car c'est une réaction du peuple et les traditionalistes ne comprennent pas le peuple. Ils ne supportent que de se retrouver entre eux pour se dire qu'ils sont les meilleurs et que tous les autres sont mauvais. Eh bien, ne leur en déplaise, le peuple est bon et il raisonne encore plutôt bien et il n'est pas prêt de se laisser

circonvenir par leurs raisonnements. C'est un des aspects de cet événement qui me réjouit.

G. H. : Si vous deviez tout résumer en un mot, que diriez-vous ?

P. P. V. : Ce que les ultras n'arrivent pas à comprendre, c'est qu'il ne s'agit pas du cardinal Barbarin mais des victimes. Le cléricalisme est une emprise indue exercée par certains (certaines) paranoïaques qui s'infiltrèrent dans l'Eglise et dans les Communautés religieuses afin d'y exercer leur domination. Une fois le contrôle de la conscience pris, on peut ensuite taper dans la culotte ou dans le porte-monnaie (ou les deux hélas) selon les besoins. Un(e) pervers(e) sait très bien choisir ses proies. Il réussit à les enfermer dans leur propre sentiment de fausse culpabilité alors qu'eux sont d'un cynisme effrayant. C'est la meilleure prison celle-là. La lettre du pape François a le mérite d'identifier la racine de tous ces maux dans le cléricalisme (précisons que le cléricalisme ne s'adresse pas qu'aux hommes. Une mère supérieure peut être très cléricale dans sa façon de gouverner). Il s'agit d'abord d'un abus de pouvoir spirituel qui entraîne les autres.

Eh bien, si les victimes sont mieux informées, elles se défendront mieux à l'avenir et la vie deviendra plus dure pour les prédateurs et les prédatrices. Je ne suis pas un prêtre révolutionnaire en rébellion contre sa hiérarchie. Si les évêques se mettent à appliquer les lois canoniques et républicaines, les prédateurs et prédatrices de tout poil, plume ou écaille iront chercher ailleurs. Une image imparable. Au Moyen Âge on sculptait sous les stalles des moines des sujets d'ordre moral ou humoristique. On trouve dans quelques églises de France le thème du renard qui prêche aux poules ! Si les poules apprennent à se défendre, les renards n'y arriveront plus. C'est tout ce que je demande. Rendre la vie impossible aux renards et aux renardes dans l'Eglise. Il me semble que c'est le travail premier des évêques. Si un simple prêtre comme moi est amené à rappeler cette vérité de base et que chacun se reprenne, je ne regretterais absolument rien de cet événement médiatique. Quant au cardinal, il a montré qu'il n'était pas du tout fait pour la chasse au renard. C'est pour cela qu'il doit laisser la place à meilleur que lui sur ce point. Il n'y aura aucune honte à le faire, au contraire. □